

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 6 avril 2018

DÉLIBÉRATION N° **CD-2018/04/06-1/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20180406-lmc100000017212-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 16/04/2018

Réception Préfet : 16/04/2018

Publication RAAD : 16/04/2018

---

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture  
Rapporteur : JAUNAUX Yves

---

Commission n° 5 – Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sports  
Rapporteur : LUCZAK Daisy

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

---

OBJET : Espaces naturels sensibles – Nouveau dispositif et concours « Collège Nature ».

Le Département a réorienté sa politique en matière d'Espaces naturels sensibles (ENS) autour de trois objectifs majeurs : favoriser le développement territorial et local par les Espaces naturels sensibles, protéger les milieux naturels et consolider la trame verte et bleue et renforcer les Espaces naturels sensibles dans leur rôle de support d'actions éducatives. Dans ce cadre, les collégiens constituent un public cible à privilégier par le Département. Il est proposé de mettre en place le dispositif « Collège Nature », le concours « Collège Nature » et la « fête des abeilles » correspondant à un des trophées du concours.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011, instaurant sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/02 en date du 24 mars 2017 relative au concours « Collège Nature » organisé par la Direction de l'éducation,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/14 en date du 28 septembre 2017 relative à la politique ENS,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012 portant Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil départemental n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU les délibérations du Conseil départemental n° 7/01, n° 1/04 et n° 5/01 en date du 21 décembre 2017, relatives au budget du Département pour 2018,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération du Conseil départemental n° 5/02 en date du 24 mars 2017 relative au concours « Collège Nature ».

Article 2 : d'approuver le nouveau dispositif « Collège Nature » et son concours « Collège Nature », tel que joint en annexe n° 1 à la présente délibération.

Article 3 : d'approuver la création de trois prix, dont le prix coup de cœur (3ème prix) consistera à organiser « la fête des abeilles » dans le collège lauréat.

Article 4 : de prélever les crédits correspondants sur les actions « Espaces naturels sensibles – Département », opération « ENS/Frais de fonctionnement » et à l'action « Aide aux projets éducatifs », opération « Collège Nature ».

Article 5 : d'attribuer une subvention pour l'exercice 2018 de 1 500 € au Groupement d'Apiculture de Bréviande Intercommunal (GABI) dans le cadre de la manifestation « fête des abeilles » et du concours « Collège Nature ».

Article 6 : d'approuver le projet de convention pluriannuelle entre le Département et le GABI pour l'organisation de « la fête des abeilles » (3ème prix), tel que joint en annexe n° 2 à la présente délibération.

Article 7 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom du Département.

Article 8 : de prélever les crédits correspondants sur l'opération 2018 « Espaces naturels sensibles/Département subventions partenariats », action « Espaces naturels sensibles/Département ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
Mme Isoline MILLOT  
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON qui a donné pouvoir à M. Yves JAUNAUX  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR qui a donné pouvoir à M. Jean LAVIOLETTE  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

Jean-Louis THIÉRIOT



Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne